

# L'épargne salariale pénalisée par la Bourse

Adrien de Tricornot, *Le Monde* 25 mai 2003

***Les fonds investis en actions sont ceux qui ont le plus pâti de la chute des marchés financiers. Les entreprises, cependant, continuent d'inciter à choisir cette formule***

Confrontés à la chute des marchés financiers, nombre de salariés-épargnants ont vu la valeur de leurs avoirs fondre au cours des derniers mois. Les Fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) investis en actions ont ainsi chuté de près de 30 % pour la seule année 2002, selon l'AFG-Asffi, l'organisme professionnel des gérants. Les FCPE diversifiés se sont également repliés, mais dans une moindre mesure, alors que les fonds obligataires ont gagné 4,22 %. Les fonds investis en actions, obligations et diversifiés affichaient un encours de 12,28 milliards d'euros fin 2002. Mais ils restaient moins importants que les FCPE monétaires (16,5 milliards d'euros), des fonds sans risques, qui rémunèrent les avoirs à des niveaux proches des taux d'intérêt à court terme (de l'ordre de 2,50 % actuellement).

## **TRÈS FORTES PERTES**

Le principal pilier de l'épargne salariale reste cependant l'actionnariat-salarié, puisqu'il pèse à lui-seul 42 % de l'ensemble, en France, selon une estimation de JPMorgan Fleming Asset Management. Les nerfs de nombreux actionnaires-salariés ont été soumis à rude épreuve par la chute des cours de Bourse et certains ont enregistré de très fortes pertes.

Enfin, dernière composante, les comptes courants bloqués (CCB), sur lesquels les salariés peuvent virer leur participation, ont servi récemment de valeur-refuge. Nombre d'entreprises ont proposé des taux d'intérêts supérieurs au marché monétaire sur leurs CCB. Dans les 96 entreprises cotées interrogées à l'occasion du 3e baromètre annuel de la gestion de l'épargne salariale, réalisé par les professionnels réunis au sein du Club de l'épargne salariale, l'encours moyen des sommes déposées sur les CCB a bondi de 5,39 millions à 9 millions d'euros depuis un an, pendant que le montant du plan d'épargne d'entreprise (PEE) passait de 29 millions à 33 millions d'euros.

Près d'une entreprise sur deux (48 %) interrogée affiche cependant son intention de continuer à développer son actionnariat-salarié, alors que 38 % des salariés de ces mêmes entreprises - au total 2 500 ont été questionnés - estiment que la fluctuation des marchés financiers pourrait remettre en question leurs versements, et 39 % d'entre eux soulignent la nécessité de diversifier leurs avoirs. *"Dans la conjoncture boursière que nous connaissons, avoir des actionnaires salariés est une responsabilité sociale qui est un peu oubliée dans beaucoup d'entreprises"*, commente Thierry de Beysac, président de Hewitt Associates France. *"On pourrait poser une question assassine : qu'est-ce que les entreprises ont appris des derniers scandales financiers ? On continue vaille que vaille à proposer aux salariés d'investir sur un seul titre. C'est hyper-riche et pourtant tout est fait pour inciter le salarié à souscrire"*, tonne Alain Petitjean, directeur général de JPMorgan Fleming Asset Management. Un tiers des entreprises (34 %) ont choisi, en effet, de majorer l'abondement en cas d'investissement sur des fonds d'actionnariat salarié, voire de le réserver à ces supports. Or, parmi les motivations citées par les salariés pour investir dans l'épargne salariale, la première (75 %) est de bénéficier de l'abondement, devant l'avantage fiscal (49 %) ou la nécessité de se constituer un complément de retraite (33 %).

## **ABONDEMENT EN REcul**

En 2003, l'abondement des entreprises aux fonds d'épargne salariale est toutefois en recul modéré : 31 % des entreprises interrogées indiquent qu'elles ne versent aucun abondement à leurs salariés cette année (contre 27 % en 2002). 38 % (inchangé) versent de 150 à 750 euros et 25 % (contre 28 %) gratifient leurs salariés de 750 à 1 500 euros. Moins d'un tiers des entreprises (31 % contre 40 % en 2002) envisagent d'augmenter leur abondement dans les deux prochaines années.

Enfin, 48 % des entreprises envisagent d'élargir leur offre de FCPE (trois en moyenne actuellement). Les fonds "Profilé Retraite", à plus long terme, sont souhaités par 15 % des entreprises et 25 % des salariés. Les fonds labélisés par le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) et gérés selon des critères "socialement responsables" intéressent 13 % des entreprises et 17 % des salariés.